

Observation n°4

Sujet : [INTERNET] Le Lavandou - anse Cavalière - AOT-ZMEL

Date : Sat, 30 Mar 2024 14:35:25 +0100

L'information suivante a été collectée le 30/03/2024 14:35:

Vous êtes: Un particulier

Nom: Bammert

Prénom: François

Code postal: 75006

Ville: PARIS

Sujet: Le Lavandou - anse Cavalière - AOT-ZMEL

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Bonjour, Je viens de regarder le projet concernant l'anse de Cavalière. Je ne suis pas contre le projet de réglementer les mouillages à Cavalière, mais la concentration des très gros bateaux (68 à 70) à proximité du Layet me parait une mauvaise chose pour l'environnement et les personnes venant à la plage, ces mouillages devraient être au milieu de la baie, le plus loin possible des côtes. Le fait de laisser une seule zone de mouillage libre près du Layet va y concentrer les bateaux, dénaturant encore plus ce site préservé. Enfin, ce n'est pas nouveau, mais cela va devenir encore plus gênant, les bouées A, B, C, D sont trop proches de la cote même si le respect de la limite des 50m est respecté, comment expliquer que les bouées au niveau de la grande plage soient plus éloignées de la cote que celles à proximité du Layet. J'ai la même remarque pour les bouées O à W, côté cap Nègre. Merci de prendre en considération ces remarques. cordialement François Bammert

Observation n°5

Sujet : [INTERNET] Le Lavandou - anse Cavalière - AOT-ZMEL

Date : Tue, 02 Apr 2024 16:02:14 +0200

L'information suivante a été collectée le 02/04/2024 16:02:

Vous êtes: Un particulier

Nom: DUTELLE

Prénom: Jean-Charles

Code postal: 83400

Ville: HYERES

Sujet: Le Lavandou - anse Cavalière - AOT-ZMEL

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: La loi : " La mer est un bien commun et le domaine public maritime (DPM) est inaliénable". L'objectif avoué des ZMEL : réduire l'impact sur les herbiers de posidonie. Or le projet concerne des zones où la posidonie est absente. Ou est la cohérence ? Où est la sécurité du marin quand les ZMEL se généralisent au gré des subventions qui pleuvent et l'empêchent de mouiller à l'abri du vent tout le long du littoral? Où est le principe d'égalité d'accès à la sécurité des

usagers de la mer? Où sont les études qui démontrent que la posidonie est menacée par les mouillages et leur action mécanique ? Où sont les études qui devraient démontrer que la pollution due aux activités terrestres sont la vraie cause du recul de la posidonie ? Où sont les justes mesures prise devant ces constats ? Les ZMEL sont-elles un nouvel outil pour privatiser les côtes et les marchandiser ? Au profit de qui ? Pourquoi prévoir des bouées ZMEL pour des navires de 40m alors que les navires civils de plus de 300 UMS doivent naviguer à 2 milles des côtes depuis l'arrêté du 15 juillet 2013 ? Pourquoi réserver 11 amarrages sur 71 aux résidents du Cap Nègre qui sont pourtant proportionnellement très inférieurs en nombre ? S'agit-il d'un arrangement entre amis pour se réserver un espace entre soi ? S'agit-il de quelques nantis influents fasse subir à la masse des mesures qu'eux-mêmes contourneraient ? La loi : " La mer est un bien commun et le domaine public maritime (DPM) est inaliénable".

Observation n°6

Sujet : [INTERNET] ZMEL du Lavandou

Date : Tue, 02 Apr 2024 17:26:29 +0200

L'information suivante a été collectée le 02/04/2024 17:26:

Vous êtes: Un particulier

Nom: Marius

Prénom: Miller

Ville: Hyeres

Téléphone:

Sujet: ZMEL du Lavandou

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Désapprobation du projet de ZMEL au Lavandou À qui de droit, Je me permets par la présente de vous faire part de ma vive désapprobation concernant le projet de Zone de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL) sur le domaine du Lavandou, dans le Var. Il est indéniable que la mise en place de telles ZMEL entraîne un recul des libertés maritimes. Dans quelques années, nous pourrions nous retrouver dans une situation où nos droits en tant que plaisanciers seront sérieusement restreints. Malgré les justifications avancées concernant la préservation de la Posidonie, aucune étude ne démontre clairement que celle-ci a disparu progressivement au fil des années. De plus, un arrêté existe déjà interdisant le mouillage dans les herbiers de posidonie. Ne serait-il pas plus judicieux de simplement faire respecter cet arrêté plutôt que de mettre en place des bouées de mouillage à travers la région ? Il est également crucial de souligner que ce projet porte atteinte à la plaisance et aux libertés maritimes. Bien que nous soyons tous favorables à la préservation de l'environnement, il est regrettable de constater que ce projet semble prioriser des intérêts économiques au détriment de nos libertés fondamentales. De plus, si le recul de la Posidonie est avéré, ne devrions-nous pas plutôt nous pencher sur les véritables causes telles que la pollution provenant des centrales d'épuration côtières, le trafic maritime intense des paquebots et autres gros navires, ainsi que les activités militaires qui contribuent à la dégradation de la faune et de la flore marines dans son ensemble? Il est essentiel de rappeler que la mer est un espace de droit commun, et qu'elle doit le rester. Je vous prie donc de prendre en considération ces arguments dans l'examen du projet de ZMEL au Lavandou, et de reconsidérer les mesures envisagées afin de préserver nos libertés maritimes tout en respectant l'environnement. Dans l'attente de votre réponse

et de votre action sur ce dossier, je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. Marius Miller

Observation n°7

Sujet : [INTERNET] Projet de ZMEL Cavalière

Date : Wed, 03 Apr 2024 08:37:58 +0200

L'information suivante a été collectée le 03/04/2024 08:37:

Vous êtes: Un particulier

Nom: Besset

Prénom: Alexandre

Code postal: 83160

Ville: La Valette-du-Var

Sujet: Projet de ZMEL Cavalière

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Le projet de ZMEL dans l'anse de Cavalière réduira drastiquement le nombre de mouillages possibles dans la zone, sans aucune justification écologique valable concernant la préservation des herbiers de posidonie dont les études environnementales dans cette zone n'ont pas montré de diminution significative (au contraire). Je suis donc totalement opposé à ce nouveau projet liberticide.

Observation n°8

Sujet : [INTERNET] Zmel Cavalière

Date : Wed, 03 Apr 2024 08:49:15 +0200

L'information suivante a été collectée le 03/04/2024 08:49:

Vous êtes: Un particulier

Nom: NICOLAS

Prénom: Jean Philippe

Code postal: 83980

Ville: Le Lavandou

Sujet: Zmel Cavalière

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Bonjour, Il est dangereux et surtout inutile de crée cette zmel... en effet si vous créez ces zones de stationnement obligatoires il n'y aura plus d'abris libre en cas de vent d'est dans cette zone de plusieurs miles pour se mettre à l'abri rapidement. Inutile car les emplacements sont limités même en mouillages forain.